



La scène nationale l'Artchipel c'est **AUSSI**



**Un Centre de Formation à l'Examen
d'Aptitude Technique et au diplôme d'état de
professeur de danse en Classique,
Contemporain, Jazz
Sous la direction pédagogique de Gary Moss**

Les inscriptions [ici](#) pour 2015

En application de la loi du 10 juillet 1989, nul ne peut enseigner la danse classique, contemporaine ou jazz sans le diplôme d'état de danse. Par la suite, l'étudiant peut poursuivre un parcours de formation vers des études supérieures; en parallèle de son activité professionnelle de danseur(se)r et de professeur(e).

Le centre de formation de l'ARTCHIPEL à BASSE-TERRE est le seul à être habilité par l'état pour toute la Caraïbe et la Guyane

Il est financé par le conseil régional de la Guadeloupe et par le ministère de la culture.

Sous certaines conditions, des aides financières (et rémunérations) peuvent être accordées par pôle emploi et les institutions.

**Le centre de formation de L'ARTCHIPEL
n'est pas une école de danse. Il prépare exclusivement
à l'E.A.T et au D.E de danse.**

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE [plus d'infos ici](#)

**Formation diplômante au D.E. réservée
aux étudiants de 18 ans titulaires de
l'Examen d'Aptitude Technique (E.A.T.)**

Renseignements sur les modalités d'inscription [ici](#)

Contact : Gary MOSS

LD : 05 90 99 29 15

 gross@artchipel.net